

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE PIERRE-DE SAUREL

AVIS PUBLIC

Avis est donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Pierre-De Saurel, que le Conseil de la MRC a adopté, à sa séance ordinaire du 27 août 2025, le règlement numéro 386-25 modifiant le règlement numéro 375-24 établissant une tarification pour la fourniture de certains biens et services. Les modifications faisant l'objet de ce règlement vise à ajouter, à l'article 14, la tarification relative au service de vidange de fosses septiques et à abroger, à l'article 12, la tarification relative à l'utilisation de l'écocentre régional compte tenu de l'article 9.5 du règlement numéro 385-25.

Le règlement numéro 386-25 est disponible, pour consultation, au siège social de la MRC, 50, rue du Fort, Sorel-Tracy, ainsi qu'au bureau de chacune des municipalités membres de la MRC durant les heures d'ouverture. Il peut également être consulté sur le site Internet de la MRC au www.mrcpierredesaurel.com/documents/reglements.

Donné à Sorel-Tracy, ce 29^e jour du mois d'août 2025.

Le directeur général et greffier-trésorier,



François Chalifour